

RAPPORT

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

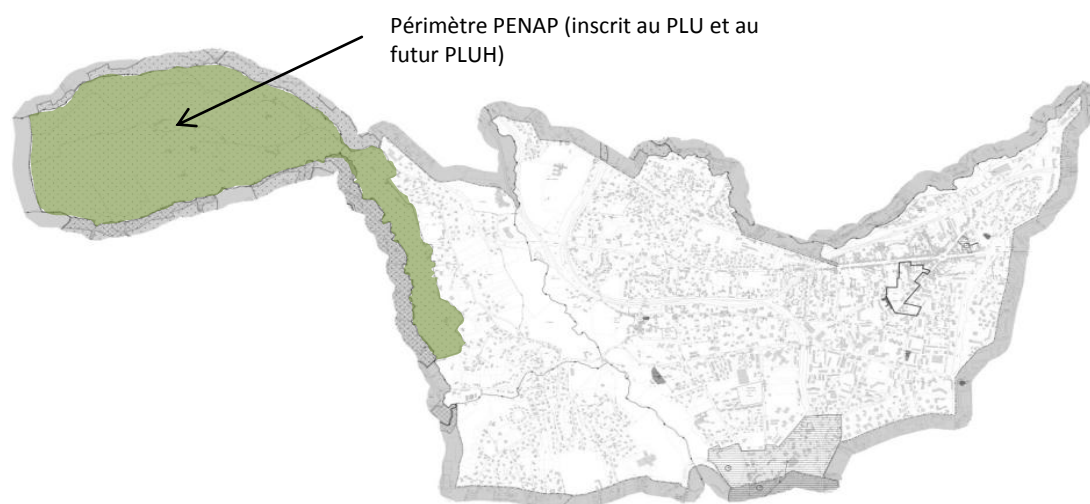
Objet : Programme d'actions PENAP 2018-2023

Rapporteur : Louis PALAZON

Les périmètres Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) sont des zonages permettant de figer la vocation agricole et/ou naturelle des terrains et de mettre en place des projets de développement rural afin de pérenniser et dynamiser l'activité agricole grâce au programme d'actions Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER).

Ces périmètres permettent de maintenir une diversité de milieux écologiques en prêtant une attention particulière aux prairies naturelles, en régression sur le territoire alors qu'elles assurent de nombreuses fonctions écologiques.

Un périmètre PENAP est inscrit sur la commune pour le secteur de Méginand et le long du vallon du Charbonnières (167 ha) – périmètre reporté au Plan Local d'Urbanisme et futur Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat.



Aujourd'hui, le périmètre PENAP n'intègre pas la seconde exploitation agricole de la commune (activité de maraichage de Monsieur COURBIERE). Il conviendra de solliciter auprès de la Métropole de Lyon une extension du périmètre PENAP afin d'intégrer les parcelles BK 1 et BL 105.

Un programme d'actions a été défini pour la période 2010-2016.

➤ **Bilan du programme d'actions 2010-2016**

Il convient de rappeler trois axes stratégiques :

- Créer des conditions favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable ;
- Gérer et améliorer les liens entre l'urbain, le périurbain et le rural ;
- Participer à la qualité des espaces agricoles et naturels ainsi que des ressources en préservant la biodiversité et les paysages, la qualité de l'eau et gérer les risques.

Pour les vallons de l'Ouest, il s'agit de la création d'un point de vente collectif « au garde-manger » à Sainte Foy, d'un drive fermier à Dardilly (Techlid), d'un marché de producteurs biologiques à Champagne au Mont d'Or.

Il convient aujourd'hui de définir un nouveau programme d'actions pour la période 2018-2023. La validation du programme d'actions permettra à la Ville de le mettre en œuvre sur le territoire communal, et les agriculteurs pourront en bénéficier.

Le programme d'actions est défini par secteur (secteur des vallons de l'Ouest pour Tassin la Demi-Lune).

➤ **Le programme d'actions 2018-2023 pour les vallons de l'Ouest**

Le diagnostic a montré que les vallons de l'Ouest sont caractérisés par des zones de plateaux et des zones de vallons souvent boisées. Ils accueillent principalement des activités d'élevage, d'arboriculture et de maraichage.

L'objectif majeur pour les vallons de l'Ouest est de pérenniser l'outil de production agricole en termes de mobilisation de foncier, d'installation et d'appui aux projets agricoles.

Le programme d'actions 2018-2023 définit cinq orientations :

1. Pérenniser la destination agricole du foncier.
2. Renforcer l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice.
3. Encourager le renouvellement des exploitations et favoriser la transmission des bâtiments.
4. Préserver et restaurer les continuités écologiques.
5. Renforcer le lien entre la ville et la campagne, les citadins et les agriculteurs.

A titre d'exemples, les outils mobilisables peuvent être les suivants :

- Communiquer sur la démarche PENAP ;
- Mettre en place une stratégie foncière et intervenir sur le foncier (droit de préemption PENAP, acquisition amiable, etc.) ;
- Lutter contre le morcellement parcellaire ;
- Promouvoir le bail rural ;
- Inciter à la transmission des exploitations ;
- Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs ;
- Inciter la création et le maintien de corridors écologiques en soutenant l'implantation et l'entretien des éléments favorables à la biodiversité (haies, mares, etc.) ;
- Prendre davantage en compte la circulation des engins agricoles ;
- Informer les consommateurs sur l'alimentation.

En concertation avec les agriculteurs, la commune souhaite engager avec la Métropole de Lyon les actions suivantes : favoriser la création d'un point de vente directe, développer les mares pédagogiques et les actions sur Méginand, installer une maison de la nature et de l'énergie sur Méginand, et créer une serre municipale.

La commune soutient également les demandes des agriculteurs : Monsieur FIGLIOLINI, qui reprend l'exploitation de Monsieur COURBIERE située chemin Finat Duclos, souhaite créer un laboratoire de transformation de légumes (déshydrater les légumes pour pouvoir les conserver et les vendre toute l'année). Il prévoit de livrer en légumes frais des restaurateurs lyonnais.

Monsieur FAYE souhaite que soit lancée une communication sur les fermes auprès de la population, que des panneaux routiers soient installés sur le plateau de Méginand pour indiquer le passage de troupeaux de vaches. Il est intéressé pour participer à des rencontres entre cédants et repreneurs, installer un deuxième distributeur de lait si sa production le permet, et créer un atelier de découpe sur l'exploitation.

Ceci exposé, après avis favorable à l'unanimité de la Commission Cadre de vie réunie le 28 novembre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- 1) Valider le programme d'actions PSADER PENAP 2018-2023.**
- 2) Solliciter la Métropole pour étendre le périmètre PENAP et intégrer l'exploitation située chemin Finat Duclos.**